St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2013

ARRIVÉ LE
17 JUIN 2013
SOUS-PRÉFECTURE DE
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le lundi 3 juin 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Isabelle BALLET à Grégory ESTREMS
Absents : Jean-Paul MOREL – Rahma KHADRAOUI – Fabienne ALPHONSINE – Grégory COIN – Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Stéphane JEANNNET – Franck FERRANTE
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.06.10 20

OBJET : Chantiers éducatifs jeunes – été 2013

Madame Andrée Ligonnet, Adjointe au Développement social et prévention, logement, centre social et politique de la ville rappelle que suite à la sortie, en juillet 2012, d'une instruction du directeur général de l'ACSé (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) relative aux chantiers et stages à caractère éducatif dans le cadre du programme Ville, Vie, Vacances (VVV), une délibération a été prise le 4 mars 2013 pour l'organisation des chantiers éducatifs des vacances de printemps 2013.

Pour les vacances d'été, l'organisation est un peu différente puisqu'il n'y a pas de projet de réhabilitation avec le château en lien avec un projet de séjour notamment. Il est proposé au Conseil Municipal l'organisation suivante :

- d'accueillir les jeunes de 16 ans et les moins de 18 ans du 8 au 26 juillet (environ 10 jeunes par semaines de 8h à 12h)

- de faire un pacte d'engagement à tous les jeunes,

- **au choix du jeune en fonction de leurs projets** entre une gratification d'un montant de 170 euros (viré comme auparavant sur leur compte bancaire personnel) ou un « bon pour le Centre Social Municipal » d'un montant équivalent valable pour l'année scolaire 2013-2014 (atelier, camps ski, etc.)

- en répondant aux objectifs de l'instruction de l'ACSé sus citée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les nouvelles dispositions prises pour l'organisation des chantiers éducatifs des vacances d'été 2013,**

- **DONNE POUVOIR au Maire pour signer ces nouvelles dispositions et les documents annexes (demande de subventions VVV,...)**

- **DIT que la dépense correspondante est prévue au budget primitif 2013**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2013
Publication et transmission en sous-préfecture le 14 JUIN 2013

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.